

**URBANISME****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Mme Nicole GILSOUL demeurant à 4821 Andrimont, rue des Franchimontois 42.

Le terrain concerné est situé à 4821 Dison, rue des Franchimontois n°42, cadastré division 2 section A n° 559 V 3.

Le projet consiste en le remplacement des tuiles de toiture et le placement de fenêtres de toit et présente les caractéristiques suivantes : demande impliquant une dérogation au plan de secteur de Eupen-Verviers, adopté par l'Arrêté Royal du 23/01/1979. Le bien est situé en majorité en zone d'activité économique industrielle.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison, le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00, le lundi après-midi sur rendez-vous et ainsi que le mardi 04/10/2022 et le lundi 10/10/2022 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous.

Pour les consultations sur rendez-vous, celui-ci doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme, téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be.

**L'enquête publique est ouverte le 04/10/2022 et clôturée le 18/10/2022.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : permis d'urbanisme 2022/73.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison, le 18/10/2022, à 9h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.